

LES 5 PRINCIPALES RESSOURCES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Pour l'Église catholique en France, ce sont les Associations Diocésaines qui sont seules habilitées à gérer l'ensemble des activités des paroisses et du diocèse. Il en existe une pour chaque évêché.

Ces biens d'Église sont notamment des biens immobiliers qui servent à la mission (en particulier toutes les églises et locaux paroissiaux construits après 1905 dans les villes en expansion). Les biens d'Église sont destinés à l'accomplissement de sa mission, ils ont été constitués par les dons des générations successives et ils sont entretenus et renouvelés en vue de l'action pastorale de l'Église.

La gestion doit être prudente, elle est responsable, encadrée et contrôlée : la responsabilité de l'évêque et celle des curés est réelle et personnelle, mais ils ne peuvent agir sans l'avis des conseils constitués et reconnus (conseils paroissiaux et diocésain pour les affaires économiques) et sans les contrôles internes (audits) et externes (commissaires aux comptes,...).

Les ressources des diocèses proviennent uniquement de la générosité des fidèles à l'Église qui ne vit que des dons.

- **Le Denier de l'Église** est la principale ressource (39 % du total) : c'est la contribution volontaire de chaque catholique, pratiquant régulier ou non, au fonctionnement de l'Église et notamment aux charges immobilières et au traitement des prêtres et des salariés des diocèses ;
- **Les quêtes** versées lors des messes (23%) servent à couvrir les frais des paroisses : frais de fonctionnement (chauffage, électricité...) et tous les frais liés aux activités paroissiales. Certaines quêtes sont affectées à des causes particulières (Église universelle, Secours catholique...);
- **Le casuel** est versé aux paroisses par les familles qui demandent un sacrement (baptême, mariage) et par les familles du défunt pour les funérailles ;
- **Les offrandes de messe** sont versées par les fidèles qui demandent à ce qu'une messe soit célébrée à une intention particulière ; elles aident les prêtres dans leur vie matérielle ;
- **Les legs** sont des ressources exceptionnelles qui permettent d'envisager les grands projets pour l'Église de demain.